

LCMS

Mobilité pour tous    

Procédure d'hygiène et de désinfection



Procédures d'hygiène et de désinfection

Principes généraux

Les missions de Transport Médico-Sanitaire exposent les intervenants et les patients au risque de contamination par des agents infectieux (bactéries, virus, parasites,...).



Outre la protection individuelle, il faut garantir un état d'hygiène de l'ambulance et du matériel utilisé. Pour ce faire, des procédures de nettoyage et de désinfection doivent être utilisées. Celles-ci sont adaptées à différentes situations :

- Après chaque mission ;
- Systématique de manière hebdomadaire ;
- Après le transport d'un patient contagieux ou potentiellement contagieux ;
- Lors de souillures importantes par des matières biologiques ;
- ...

De manière générale, il est demandé aux personnels d'utiliser le charroi et le matériel mis à disposition en bon père de famille, et de veiller à une hygiène optimale afin de garantir le confort et la bonne santé du patient.

Définitions

Il est important de faire la différence entre nettoyage et désinfection :

Le **nettoyage** consiste en la suppression de matières organiques ou biologiques (boue, sang, sueur, urines, selles,...). Cela se fait par un lavage, à l'aide d'eau, de détergent et par action manuelle.

La **désinfection** consiste en la suppression des germes sur la surface traitée. Cela se fait à l'aide d'un produit désinfectant adapté. Un désinfectant ne sera efficace que si la surface est vierge de matières organiques ou biologiques, de plus, ils nécessitent généralement un temps de contact minimum à respecter pour être actif. Certains produits peuvent être en même temps détergent et désinfectant.

Choix des produits détergents et désinfectants

Différents produits sont disponibles sur le marché. La société met à disposition les produits en veillant que ceux-ci soient adaptés à l'usage que l'on en fait.

Nettoyage et désinfection des véhicules

Les véhicules doivent toujours être propre afin d'assurer confort et sécurité au patient transporté mais aussi aux personnels à bord. Il est important d'être conscient que l'entretien régulier du véhicule permet d'avoir une propreté biologique, c'est à dire avec le minimum de microbes. Toutefois, il serait impossible d'avoir des surfaces totalement stériles.

Il est à noter que la propreté extérieure des véhicules est également d'une importance capitale pour l'image de la société et donc de la confiance qui nous est accordée par les patients, leur famille et le personnel soignant que nous côtoyons.

Principes généraux

- Le nettoyage du véhicule se fera toujours avec port de gants non poudrés pour toutes les surfaces ainsi que le port d'un masque pour les surfaces intérieures ;
- Le véhicule sera aéré et vidé des déchets et du linge sale ;
- Il s'agit de nettoyer et désinfecter les parois du véhicule, mais aussi le plan de travail, le brancard, la cabine de conduite et le matériel qui se trouve à l'intérieur du véhicule.



Tâches quotidiennes :

- A la prise de garde, l'équipage vérifié la propreté intérieure et extérieure du véhicule et du matériel embarqué. Si nécessaire, il nettoie et désinfecte ce qui doit l'être.
- Après chaque patient, l'équipage nettoie et désinfecte le brancard et remplace la literie (draps, couverture et oreiller).
- Après chaque patient, l'équipage veille au lavage des mains et à l'élimination de déchets éventuels ;
- A la fin de garde, l'équipage nettoie l'extérieur du véhicule à l'eau et au savon fourni, puis nettoie la cabine sanitaire, la cabine conductrice et le matériel embarqué ;
- Signaler immédiatement toute anomalie au chef de service.

Tâches hebdomadaires (jour défini au préalable en commun accord avec les personnels) :

- Sortir tous le matériel mobile et le contenu des armoires et tiroirs pour un nettoyage et une désinfection complète des matériels et une vérification des consommables (intégrité, date de péremption, quantités requises) ;
- Nettoyage complet et désinfection avec un produit ad-hoc de toutes les surfaces intérieures du véhicule ;
- Vérification techniques du véhicule (niveaux des liquides, pression des pneus, intégrité de la carrosserie,...) ;
- Signaler immédiatement toute anomalie au chef de service.

Hygiène du personnel

Il est de la responsabilité de chaque ambulancier de veiller à son hygiène corporelle correcte, avec notamment :

- Des cheveux propres, courts ou attachés ;
- Des ongles coupés courts et sans vernis ;
- Absence de bijoux sur les mains ou les avant-bras (bagues, bracelets, montres,...) ;
- Une tenue de travail complète et propre.



La tenue de travail est un élément professionnel, fourni par la société, qui permet la reconnaissance des compétences techniques et l'identification du personnel. Celle-ci comporte les éléments suivants :

- 1 veste « sofshele » résistante à la pluie ;
- 1 polo marqué de la fonction du personnel ;
- 1 pantalon d'intervention ;
- 1 paire de bottines de sécurité.

La quantité de chaque pièce de tenue fournie aux personnels dépend du temps de travail, le quota est fixé en fonction du nombre de journées de travail hebdomadaires.

Hygiène des mains

L'hygiène des mains a pour objectif de prévenir la transmission manuportée. Lors du transport sanitaire, on a recours à deux techniques différentes : le lavage à l'eau et au savon et la friction hygiénique des mains à l'aide d'une solution hydroalcoolique.

En l'absence de point d'eau dans le véhicule, il est nécessaire de se laver les mains avant de prendre le véhicule de transport (tout le personnel y compris le chauffeur) et après l'avoir quitté ; avec utilisation de solution hydroalcoolique en cours du transport en respectant le temps de contact et l'utilisation de gants non poudrés.

Mesures de prévention auprès du patient

La transmission des germes peut se faire dans les deux sens : le patient peut contaminer l'ambulancier, comme l'ambulancier peut contaminer le patient. Quel que soit le statut infectieux du patient, l'ambulancier doit respecter, à côté des précautions d'hygiène de base, les précautions « standard » afin de garantir une protection systématique des patients et des personnels.



Les précautions particulières, complémentaires des précautions « standard » sont à appliquer en présence de certaines infections transmissibles présumées, ou connues et diagnostiquées, ces précautions particulières pour assurer l'isolement sceptique, sont en fonction du mode de transmission de la maladie en question : précautions « contact », « air » ou « gouttelette » ; mais également devant tout malade fragile ou immunodéprimé : isolement protecteur.

Les précautions « standard »

On doit considérer tout patient comme porteur potentiel d'agents infectieux d'où ces précautions doivent être appliquées par tous les professionnels de santé, pour tous les patients quel que soit leur statut sérologique et l'état de leurs défenses immunitaires, dans tous les moyens de transport sanitaire dès lors qu'il existe un risque de contact ou de projection avec du sang, des liquides biologiques, des sécrétions ou excréments et pour tout contact avec une peau lésée ou une muqueuse. Leur objectif est double : la protection du personnel et la protection du patient. Il s'agit de :

- Se laver les mains systématiquement avant et après tout contact avec un patient, même en cas de port de gant et immédiatement en cas de contact avec des liquides potentiellement contaminants ;
- Porter des gants pour tout contact avec du sang ou des produits biologiques, des plaies ou muqueuses, du matériel souillé et systématiquement si l'on est soi-même porteur de lésions cutanées ;
- Protéger toute plaie ;
- Porter un masque, des lunettes, une surblouse lorsqu'il y a un risque de projection ;
- Faire attention lors de toute manipulation d'instruments piquants ou tranchants potentiellement contaminés ;
- Utiliser chaque fois que possible du matériel à usage unique ;
- Ne jamais plier ou recapuchonner les aiguilles ;
- Jeter immédiatement les aiguilles et autres instruments piquants ou coupants dans un conteneur adapté, imperforable ;
- Décontaminer immédiatement les instruments utilisés et les surfaces souillées par du sang ou un autre liquide biologique, avec un désinfectant fourni par la société ;
- Placer les matériels à éliminer dans des emballages étanches, transportés et éliminés selon des filières définies ;

Le personnel doit par ailleurs connaître et appliquer les procédures de gestion d'un accident exposant au sang tels que la vaccination contre l'hépatite B, le respect des précautions standard. En cas d'accident exposant au sang, le personnel doit veiller à :

- Nettoyer immédiatement la zone cutanée avec de l'eau et du savon ;
- Rincer abondamment et sécher ;
- Désinfecter par contact ou trempage avec un antiseptique pendant au moins 5 minutes ;
- Si projection sur muqueuse oculaire : rinçage abondant à l'eau ou au sérum physiologique pendant 5 à 10 minutes ;
- Déclarer l'accident et consulter un médecin le plus tôt possible.

Les précautions particulières

Isolement protecteur

Les transports seront limités au maximum. Si le transport est indispensable :

- Nettoyer et désinfecter le véhicule avant le transport ;
- Faire un lavage des mains ou une désinfection par friction ;
- Mettre des gants stériles ;
- Mettre une surblouse stérile (à enlever avant de sortir de la chambre, après avoir installé le patient sur le brancard) ;
- Envelopper le patient dans un drap stérile ;
- Mettre un masque au patient.

Isolement septique

L'objectif est de faire barrière à la diffusion de l'agent infectieux, connu ou présumé à partir du patient ou de son environnement immédiat. Selon le mode de transmission de la maladie, on distingue 2 groupes de précautions particulières :

1. Les précautions « Air »

Elles sont définies pour prévenir la transmission aéroportée (ex. : tuberculose) par des fines particules de taille inférieure à 5 microns. Elles comprennent :

- Port obligatoire d'un masque de la part du personnel se trouvant dans le véhicule ;
- Port obligatoire d'un masque par le patient au cours du transport.

2. Les précautions « Gouttelettes »

Elles préviennent la transmission par des gouttes (ex. : méningite) de taille supérieure à 5 microns, elles comprennent :

- Port obligatoire d'un masque de la part du personnel intervenant autour du patient ;
- Port obligatoire d'un masque par le patient au cours du transport.

3. Les précautions « Contact »

Elles préviennent la transmission par contact (ex. : gale, MRSA), elles comprennent :

- Port de gants non stériles au cours des contacts avec le patient ;
- Lavage des mains après avoir ôté les gants ou utilisation d'une solution hydro-alcoolique ;
- Ne plus toucher l'environnement du malade après avoir ôté les gants et s'être lavé les mains ;

- Port de surblouse en cas de contact avec le patient ou avec des surfaces ou matériels pouvant être contaminés ;
- Utilisation maximale d'instruments à usage unique ou réservés exclusivement au patient ;

D'une façon plus générale, l'isolement septique implique :

- Le lavage des mains ou la désinfection avec une solution hydroalcoolique avant et après installation du patient sur le brancard ;
- Le port des gants et surblouse sur contact direct avec le patient (à enlever dès que le patient est installé sur le brancard) ;
- Le port de masque si risque de transmission aérienne ou par gouttelettes ;
- L'usage de drap à usage unique ou drap nettoyé après le transport ;
- Le recours à une couverture changée ou nettoyée après chaque transport ;
- Le lavage du linge se fera en machine, sans mélange avec d'autre linge, à haute température.
- Si présence de plaies infectées, toujours veiller à ce qu'elles soient recouvertes d'un pansement stérile.

Tri et évacuation des déchets

Par principe, la responsabilité de l'élimination des déchets incombe au producteur du déchet. L'élimination des déchets est réglementée, les personnels sont tenus de suivre scrupuleusement la loi en vigueur. Chaque déchet, trié dès sa production, suit une filière spécifique selon sa catégorie :

- Déchets Assimilables à des Ordures Ménagères (DAOM) ;
- Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI).

Les DAOM seront conditionnées dans un sac à ordures réservé aux déchets ménagers. Ce sac sera fermé et l'évacuation se fera selon la filière locale de traitement des ordures ménagères.

Les DASRI (matériel de soin souillé, objets piquants, coupants utilisés,...) seront conditionnés dans un sac plastique étanche et spécifique aux DASRI ou un collecteur spécifique pour le matériel piquant ou coupant. Ces sacs ou collecteurs seront fermés et étanches. L'évacuation des déchets DASRI se fera par l'intermédiaire d'un pharmacien ou d'un hôpital, selon la législation en vigueur.

Informations du personnel

L'efficacité des précautions liées à l'isolement infectieux nécessite une application rigoureuse des procédures par l'ensemble des personnels dans le véhicule. L'adhésion à ces exigences ne peut être obtenue que si ces acteurs bénéficient de transmission des informations, pour être persuadés du bien-fondé des mesures envisagées. Lors du transfert d'un malade entre services ou établissements, il est fortement recommandé si non nécessaire d'informer le service receveur ainsi que celui qui assure le transfert (ambulancier, brancardier) du statut infectieux du patient.



Lors du transport initial, la pathologie du patient est rarement connue. Les précautions « standard » seront mises en place pour tout patient. Lors d'un transport inter-hospitalier ou inter-service, l'ambulancier doit, avant d'embarquer le patient, s'informer auprès de l'infirmier des mesures à prendre : Les précautions « standard » quel que soit le statut du patient et en complément, des précautions particulières pour prévenir la transmission de certaines infections.

LCMS SPRL

Chaussée de Dinant 7/1 | 5537 ANHEE

TVA/BCE : BE0555.755.164

SPW TC305 // LVC201 // TMS186

 0470 54 01 02

N'hésitez pas à consulter notre brochure de présentation de la société !